30/09/2022

Fonds d'Epargne Salariale

GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELECTION PME-ETI

RAPPORT ANNUEL

Groupama ASSET MANAGEMENT

Gestionnaire Activement Responsable

Sommaire

	Pages
Informations concernant les placements et la gestion	**3**
Politique d'investissement	**5**
Informations réglementaires	**12**
Comptes annuels	**19**
Bilan actif	19
Bilan passif	20
Hors bilan	21
Compte de résultat	22
Annexes	**23**
Règles et méthodes comptables	23
Evolution de l'actif net	26
Complément d'information	28
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	35
Inventaire	36
Caractéristiques de l'OPC (suite)	37
Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels	**38**
Rapport annuel de l'OPC maître	**43**

Informations concernant les placements et la gestion

Société de gestion

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT – 25 rue de la Ville l'Evêque – 75008 Paris

Dépositaire

CACEIS BANK – 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge

Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS – 6 place de la Pyramide, TSA 20303, 92030 La Défense Cedex.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds d'épargne salariale. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELECTION PME-ETI

Part 2, C - Code AMF : 990000117819

Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) soumis au droit français. Ce fonds d'épargne salariale est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : Le FCPE est un fonds nourricier du compartiment G FUND Avenir Small Cap, compartiment de la SICAV de droit Luxembourgeois G FUND. L'objectif de gestion du FCPE est le même que celui de son maître, à savoir obtenir une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence, le MSCI EMU Micro Cap (dividendes nets réinvestis).

La performance du FCPE pourra être inférieure à celle de son maître, le compartiment Avenir Small Cap, compte tenu de ses propres frais de gestion.

Ce FCPE est un produit financier promouvant des caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

Indicateur de référence : MSCI EMU Micro Cap (dividendesnets réinvestis)

Le FCPE est composé en totalité et en permanence des parts O du compartiment G FUND Avenir Small Cap de la SICAV de droit Luxembourgeois G FUND, et à titre accessoire de liquidités.

Rappel de la politique d'investissement du FIA maître :

Le compartiment G FUND – Avenir Small Cap est aussi appelé « Fonds ».

Ce fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales, conformément à l'Article 8 du Règlement SFDR.

L'approche ESG appliquée au fonds prend en compte des critères relatifs à chacun des facteurs Environnementaux (gestion des déchets, etc), Sociaux (formation des salariés, etc) et de Gouvernance (indépendance des conseils, etc) sans pour autant être un facteur déterminant dans la prise de décision.

Le fonds met en oeuvre une stratégie ESG fondée sur une approche en amélioration d'un indicateur social la création nette d'emploi : le score moyen de cet indicateur pour le portefeuille doit être supérieure à celui de son univers de référence. La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible car ces données ne sont pas encore standardisées. L'indice est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indice à sa libre discrétion. Il est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement. Le Fonds n'est pas limité par l'indice et peut donc s'en écarter de façon significative.

Le Fonds respectera un investissement minimum de 75% de son actif en actions de sociétés de petites et moyennes capitalisations ayant leur siègesocial dans l'UE ou dans un pays de l'Espace EEE ayant signé une convention fiscale avec la France. Ces sociétés émettrices répondront aux critères d'éligibilité des entreprises au PEA-PME, pour les investisseurs domiciliés fiscalement en France, à savoir (i) moins de 5 000 salariés, (ii) un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros et (iii) si les actions sont admises sur un marché réglementé de capitalisation boursière inférieure à un milliard ou l'ayant été lors de la clôture d'au moins un des quatre exercices comptables précédant l'exercice pris en compte pour apprécier l'éligibilité des titres de ladite société.

Ces sociétés émettrices répondront aux critères d'éligibilité des entreprises au PEA-PME, pour les investisseurs domiciliés fiscalement en France, à savoir (i) moins de 5 000 salariés, (ii) un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros et (iii) si les actions sont admises sur un marché réglementé de capitalisation boursière inférieure à un milliard ou l'ayant été lors de la clôture d'au moins un des quatre exercices comptables précédant l'exercice pris en compte pour apprécier l'éligibilité des titres de ladite société. Le respect des critères est apprécié lors de l'investissement du Fonds dans les actions concernées. Le Fonds pourra détenir des titres libellés dans une devise autre que l'Euro.Le total de ces titres sera au maximum de 40% de l'actif net.

L'univers d'investissement est composé d'actions de petites capitalisations. Le gérant se garde la possibilité d'investir dans des sociétés de plus grandes capitalisations. Le poids accordé aux petites capitalisations n'est pas figé mais reste prépondérant, il varie en fonction des opportunités de marché.

Le Fonds pourra investir en instruments financiers dérivés négociés de gré à gré ou sur un marché réglementé. L'utilisation des produits dérivés est limitée et a un impact modéré tant sur la performance que sur le risque du Fonds.

A titre accessoire, le Fonds pourra détenir des liquidités et pourra recourir aux techniques et instruments financiers. Le Fonds peut acquérir des parts/ ou actions d'autres organismes de placement collectif (OPC) de type ouvert (ETFs/trackers inclus) d'OPC à condition de ne pas investir plus de 10% de ses actifs nets dans ces parts d'OPC.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : 5 ans.

Durée de blocage (sauf cas de déblocage anticipés prévus par le Code du Travail) : 5 ans pour le PEE, jusqu'à la retraite pour le PERCO modifié en PERCOL-I.

Fréquence de valorisation : chaque jour de bourse Euronext Paris, à l'exception des jours fériés légaux (bourse de Paris et du Luxembourg). **Modalités de souscription des parts** : Les souscriptions sont à adresser la veille du jour de valorisation à GROUPAMA EPARGNE SALARIALE et sont exécutées au prix d'émission conformément aux modalités prévues dans le règlement . **Modalités de rachat des parts :** Les demandes de rachat, accompagnées s'il y a lieu des pièces justificatives, sont à adresser, la veille du jour de valorisation à GROUPAMA EPARGNE SALARIALE. Les rachats sont effectués sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le règlement est effectué dans un délai n'excédant pas un mois après l'établissement de la valeur liquidative suivant la réception de la demande de rachat.

Recommandation : Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans pour le PEE et avant la retraite pour le PERCO, modifié en PERCOL-I.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds d'épargne salariale. La catégorie de risque associée à ce fonds d'épargne salariale n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Le fonds d'épargne salariale a un niveau de risque de 6, il est identique à celui du fonds maître.

Les dispositions en matière de souscriptions/rachats du compartiment maître dans lequel est investi votre FCPE sont expliquées dans la rubrique « Modalités de souscriptions et de rachats » de son prospectus. Le compartiment maître présente un SRRI de 6.

Rappel du profil de risque du fonds maître.

La catégorie de risque associé à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important pour le compartiment maître non pris en compte dans cet indicateur :

- ***Risque de liquidité :***
  Un risque de liquidité existe lorsque des investissements spécifiques sont difficiles à vendre ou à acheter. Ceci pourrait réduire les rendements du Fonds en cas d'incapacité de conclure des transactions à des conditions favorables.
- ***Risque lié à l'utilisation d'instruments dérivés :***
  Le Fonds peut utiliser des instruments dérivés, c'est-à-dire des instruments financiers dont la valeur dépend de celle d'un actif sous-jacent. Or les fluctuations de coursde l'actif sous-jacent, même faibles, peuvent entraîner des changements importants du prix de l'instrument dérivé correspondant. L'utilisation des instruments derives de gré à gré expose le Fonds à un défaut partiel ou total de la contrepartie à honorer ses engagements. Ceci pourait infliger une perte financière du Fonds.
- ***Risque lié aux marchés des petites et moyennes capitalisations :***
  Sur ces marchés, le volume des titres cotés en Bourse est réduit. Les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que dans le cas des grandes capitalisations.

Politique d'investissement

Septembre 2022

Les actions européennes se sont à nouveau lourdement repliées en septembre, sous l'effet du cocktail toxique de craintes inflationnistes, hausses des taux d'intérêts, ralentissement de l'économie mondiale et durcissement de la situation géopolitique. Dans ce contexte, votre fonds a sous-performé son indice de référence.

GB Group (solutions de vérification de l'identité numérique, +34,1%) a été portée par la nouvelle en début de mois comme quoi le groupe de Private Equity GTCR considère une offre en numéraire sur la société. Certains spéculent également sur l'intérêt possibles d'autres investisseurs financiers ou industriels. Il est vrai que la société occupe une place de choix renforcée par l'acquisition de Acuant en fin d'année dernière dans un secteur en croissance structurelle importante et que son cours nous semblait être tombé à un niveau anormalement bas.

Stillfront (éditeur jeux vidéo pour mobile, +3,5%) a bénéficié des nombreux roadshows investisseurs réalisés par le management au cours du mois. La société a mis en exergue la plateforme du groupe et les synergies entre les différents studios acquis au cours des dernières années. Ceci devrait leur permettre de sur-performer leur marché.

A l'inverse, MIPS (systèmes de sécurité pour casques, -32,1%) a indiqué après son homologue Thule observer un ralentissement sensible du marché du vélo et des accessoires pour vélo, sous l'effet de l'attentisme du consommateur et ce après une année 2021 très vigoureuse. La société nous semble clairement sous-valorisée sur le moyen terme compte tenu de ses perspectives de développement en Europe, dans les casques d'entrée de gamme, dans les autres marchés du sport (notamment la moto) et enfin dans le marché de la construction.

Steico (fabricant de poutres et de panneaux isolants en fibres de bois, -42,9%) s'est repliée sans aucune nouvelle, la société subissant les craintes des investisseurs concernant le ralentissement économique et l'augmentation significative des coûts énergétiques.

Août 2022

Après un mois de juillet favorable, les actions européennes se sont repliées au cours du mois sous le coup notamment des déclarations résolues du président de la Réserve Fédérale Américaine contre l'inflation. Votre fonds a amplifié ce mouvement, sous-performant son indice de référence et rendant la surperformance réalisée en juillet.

Kontron (solutions pour l'internet des objets et services informatiques, +4,6%) a évolué contre tendance, grâce à la cession des deux tiers de son activité de services informatiques à Vinci. Le prix de cession de 385m€ net de la trésorerie, soit 10x EBITDA, nous apparait très satisfaisant et met en lumière la sous-valorisation de l'activité phare et en forte croissance de Kontron, l'internet des objets, à seulement 7x EBITDA.

La publication trimestrielle de Fortnox (logiciels pour PME, -19,6%) a déclenché des prises de bénéfice importantes, malgré des chiffres publiés encore une fois excellents. La croissance organique a été de +28% et celle du revenu annuel récurrent (plus représentatif de la dynamique intrinsèque de la société) de +46% grâce notamment aux hausses de prix mise en place récemment. La profitabilité n'est pas en reste avec une marge d'exploitation de 34% !

La lanterne jour est QT Group (Logiciel de gestion des interfaces utilisateurs, -35,4%). Les investisseurs ont été déçus par la croissance organique de +2% au second trimestre et par l'abaissement des perspectives annuelles à une croissance de +20% à +30%. Cela semble décevant à première vue, mais nous retenons que la société avait bénéficié d'une licence exceptionnelle de 6M€ l'année dernière. Retraité de cet événement exceptionnel, la croissance sous-jacente est de +24% pour le trimestre, et les perspectives annuelles de +26-36%, ce qui est conforme à la trajectoire long terme de la société.

Juillet 2022

En juillet, le marché a repris des couleurs après trois mois de baisses consécutives. Le marché semble anticiper que les banques centrales ne pourront pas tenir leurs politiques monétaires restrictives dans la durée. Le mois a également bénéficié d'une bonne saison de résultats semestriels. A ce jour, plus de la moitié des sociétés du fonds ont publié leurs résultats semestriels. Plus de 70% d'entre elles, ont publié des résultats supérieurs aux attentes. Dans ce contexte, notre stratégie a fortement sur-performé son indice de performance.

Parmi les meilleurs contributeurs, on trouve Atoss Software AG (Logiciel de gestion RH ; +26,9%). Le groupe a de nouveau publié de très bons chiffres au deuxième trimestre. La croissance ressort à +21% et continue de bénéficier de la transition vers le Cloud et les abonnements (+68%). Bien que le groupe soit en phase d'expansion géographique et de recrutements, il profite d'une amélioration du mix et améliore sa marge opérationnelle de +300bps qui s'établit à 28,4%.

Le second contributeur est MIPS AB (Solution d'amélioration de la protection des casques ; +24,7%). Alors que la base de comparaison était exigeante (+115% au T2 2021 dont +139% en organique), le groupe a de nouveau surpris positivement avec une croissance organique de +25%. Ceci a permis à la marge opérationnelle de s'améliorer de +100 bps et ressortir à 51,7%.

Parmi les détracteurs, on trouve Swedencare (Produits pour animaux de compagnies ; -15,5%) qui a publié son deuxième trimestre avec une croissance organique (+4%) inférieure à sa cible annuelle de +20%. Cependant, ceci était attendu étant donné les ventes élevées au deuxième trimestre l'année dernière. Le groupe reste confiant pour atteindre son objectif.

Le second détracteur est Amadeus Fire (Agence de recrutements et de formation ; -8,4%). Il a publié des résultats inférieurs aux attentes. Malgré une hausse de l'activité (+8.3%), la rentabilité a pâti d'une détérioration temporaire du mix.

Juin 2022

Le mois de juin a accéléré la baisse constatée depuis le début d'année sur les marchés actions. Bien que les craintes de récession s'accroissent, les banquiers centraux restent préoccupés par la maîtrise de l'inflation et le resserrement monétaire. Dans ce contexte, notre stratégie a sous-performé son indice de performance.

Au niveau des sociétés, seulement deux sont en territoire positif sur le mois. On trouve la société Equasens (Logiciels et services aux pharmaciens et centre de santé ; +1,0%) qui a bénéficié de son caractère défensif.

Xilam Animation (Dessins animés pour enfants ; +0,9%) a annoncé deux nouveaux contrats avec Disney+. Il s'agit d'une nouvelle série d'animation (The Doomies) et la saison 2 de Tic&Tac. Ceci confirme l'attractivité de ses contenus auprès des plateformes de SVOD (vidéo à la demande) qui doivent sans cesse renouveler leur contenu afin de fidéliser leurs clients. Le contexte de réouverture de l'économie et la multiplication des plateformes de SVOD sont autant d'éléments qui renforcent la position de Xilam.

MIPS (Solution d'amélioration de la protection des casques ; -32,9%) a donné de nouveaux objectifs financiers à l'occasion de sa journée investisseurs. A horizon 2027, il vise un chiffre d'affaires de 2 milliards de SEK (+17% de croissance annuelle moyenne entre 2022 et 2027) et une marge opérationnelle d'au moins 50%. Ceci nous semble prudent étant donné les relais de croissance et la structure de coûts qui ont déjà permis de réaliser une marge opérationnelle supérieure à 50% en 2021.

BHG group (Bricolage en ligne ; -37,1%) est pénalisée par un contexte de craintes de baisse du pouvoir d'achat des ménages et donc d'un ralentissement de la demande. Nous restons convaincus de son potentiel à long terme. Grâce à son leadership et à son développement hors des pays nordiques, le groupe devrait continuer de surperformer un marché tiré par la pénétration de l'online. La rentabilité devrait également profiter de la contribution croissante des marques en propre. Enfin, le groupe devrait profiter d'une baisse des multiples de valorisation et de sa situation financière pour réaliser des acquisitions.

Mai 2022

Comme au mois d'avril, le marché a de nouveau pâti d'un contexte géopolitique et macro-économique instable. Dans ce contexte, notre stratégie a sous-performé son indice de performance et ce malgré des bonnes nouvelles sur le plan fondamental et une saison de publication particulièrement bonne.

Nexus (fournisseur de services numériques et éditeur de logiciels pour les acteurs de la santé, +17,0%) a de nouveau publié une activité dynamique au premier trimestre avec une croissance de +13% de ses ventes et de +19% de son résultat opérationnel. Dans un contexte d'accélération de la digitalisation des acteurs de santé motivée par les gouvernements européens, le groupe bénéficie de son très bon positionnement.

Medios (distributeur de médicaments de spécialité auprès des pharmacies, +18,9%) a également profité d'un bon premier trimestre. Les ventes et l'EBITDA ajustés sont en hausse respectivement de +24,4% (+8,5% en organique) et de +60%. Cette bonne performance reflète à la fois une poursuite de la dynamique et d'une bonne intégration de la société NewCo acquise en novembre 2021 dans le but de développer la partie production et monétiser son réseau de pharmacie.

Stillfront (éditeur de jeux vidéo pour mobile, +21,7%) a comme prévu publié une croissance organique impactée principalement par un studio de jeux qui fait face à des bases de comparaison importantes. Le management a rassuré lors de cette publication en indiquant que l'environnement était dans une phase de stabilisation notamment en matière de coût d'acquisition client et d'efficacité de la publicité. La tendance devrait également profiter de base de comparaison plus simple et se traduire par un retour en territoire positif de la croissance organique.
BHG group (bricolage en ligne, -27,4%) est pénalisée par un contexte de défiance du marché vis-à-vis des sociétés de e-commerce, la société a néanmoins réalisé une augmentation de capitale (1mds SEK) pour financer sa croissance future et plus particulièrement ses prochaines acquisitions.

Instalco (fournisseur d'installations et de services d'électricité et plomberie, -15,1%) a publié une marge d'EBITA pour le premier trimestre en retrait. Elle a été impactée par des éléments temporaires que sont les arrêts maladies liés au covid-19, l'inflation des matières premières et des frais de restructuration dans certaines filiales. Néanmoins, le groupe a publié des ventes en hausse de +13% (+8% en organique) et un carnet de commande en hausse séquentielle de +12%.

Avril 2022

La guerre en Ukraine, les confinements liés au Covid en Chine, les craintes inflationnistes et le cycle de resserrement à venir des banques centrales ont été autant de vents contraires pour notre stratégie durant le mois. Votre fonds s'est ainsi sensiblement replié et a fortement sous-performé son indice de référence.

Le mois d'avril a été également riche en publications d'entreprises.

BHG group (bricolage en ligne, +9,8%) a publié ses résultats du premier trimestre et dépassé les attentes du marché en matière d'EBIT ajusté (7% au-dessus du consensus). Ceci a été réalisé dans un contexte compliqué par les tensions sur la supply chain et une compétition accrue. A cette occasion, le management a rassuré sur les perspectives avec une diminution des tensions sur la supply chain et de l'environnement concurrentiel. De plus, il a indiqué entrer dans la haute saison avec des stocks achetés à bon compte.

BTS group (cabinet de formation des managers, +9,3%) a rasséréné le marché avec la mise en place d'un plan de succession. Le précédent CEO et fondateur, Monsieur Ekelund (67 ans), est devenu président du conseil d'administration. Il est remplacé par une des responsables du succès de BTS group : Jessica Skon. Elle avait rejoint le groupe en 1999 et était depuis 6 ans responsable de l'activité aux Etats-Unis (51% du CA).
Wavestone (cabinet de conseil en transformation des entreprises et des organisations, +8,7%) a terminé son exercice fiscal achevé fin mars en beauté, avec notamment un chiffre d'affaires de 470M€ (contre 462M€ attendus initialement) en progression organique de +10%. Grâce notamment à l'inflation des prix de facturation, un taux d'activité élevé et un nombre important de recrutements, le prochain exercice se présente également très bien avec une croissance organique attendue supérieure à 5%. La perspective de profitabilité (marge d'EBIT) à moyen terme a été relevée de 15% à 15,5%.

QT Group (logiciels de gestion des interfaces utilisateurs, -33,3%) a vu au contraire ses chiffres trimestriels mal accueillis, du fait notamment de ventes en progression de « seulement » +35% à cause de revenus de licences de distribution plus faibles qu'attendu. La position concurrentielle de QT demeure cependant très forte du fait de la supériorité de son produit, déployable par exemple par ses clients sur des configurations matérielles bon marché.
MIPS (Technologie d'amélioration de la protection des casques, -19,5%) a de nouveau fait les frais d'un rejet des sociétés aux multiples facialement élevés. Cependant, le groupe a publié un très bon premier trimestre 2022 avec une croissance de +65%, une croissance organique de +48% et une marge d'EBIT de 45%. Or, la base de comparaison était difficile avec +48% de croissance et +66% de croissance organique l'année précédente. Simultanément le groupe continue son développement dans le marché de la sécurité (construction et industrie) en annonçant en fin de mois une nouvelle collaboration avec UVEX et porte ainsi le nombre de clients à 10. Uvex fait partie du top 5 des constructeurs de casques de sécurité avec une part de marché estimé à environ 10% soit 7m de casques par an. En 2021, Mips a équipé 13m de casques toutes catégories confondues.

Mars 2022

Après le repli prononcé de début d'année, votre fonds a entamé au mois de mars un rebond sensible dans un contexte où les craintes du marché vis-à-vis de l'environnement géopolitique et monétaire semblent s'atténuer.

La meilleure contribution du fonds revient à MIPS (Technologie d'amélioration de la protection des casques, +20,9%). Les marchés avaient sanctionné la société en début d'année car d'une part la publication du T4 était quelques points en dessous du consensus (mais au-dessus de nos attentes), et d'autre part la société avait alerté sur le risque d'impact de l'épidémie Covid en Chine (90% de la production mondiale de casques se situe à Shenzen). Ce risque d'impact de l'épidémie en Chine semble s'écarter, tandis que le marché comprend que la dernière publication est à relativiser étant donné le potentiel long terme de la société. Nous avons visité MIPS près de Stockholm en mars et avons pu constater par nous-mêmes les avancées réalisées dans les casques de chantier, ou encore dans les casques intégraux de moto. A titre d'illustration de sa forte croissance, la société est en train de doubler le nombre de ses bancs d'essais…

La seconde meilleure contribution est S&T (solutions pour l'internet des objets et services informatiques, +20,5%) qui a été propulsée par deux bonnes nouvelles au cours du mois. Tout d'abord, le cabinet d'audit Deloitte a réfuté la quasi-totalité des accusations du fonds d'investissement Viceroy vis-à-vis de la société. Ensuite la société a confirmé la bonne dynamique de 2021 (avec un carnet d'ordres record de 1,3mds€) et indiqué s'attendre une progression du chiffre d'affaires de +12% en 2022, grâce notamment aux activités de cybersécurité et de défense qui devraient compenser les pertes de revenus en Russie.

La meilleure performance est Fortnox (logiciel de comptabilité par abonnement, +40,1%), qui a annoncé des hausses prix sur ses logiciels d'environ +10% en moyenne, ce qui sera un soutien à la croissance et à la marge.
Les trois plus mauvaises performances sont BHG Group (bricolage en ligne, -24,8%), affecté par une anticipation d'effets de base exigeants, Esker (dématérialisation des factures, -19,1%) qui a publié une marge en retrait - et inférieure au consensus - qui s'explique par des recrutements très dynamiques pour soutenir la croissance, et DO&CO (gastronomie pour les 1ères classes et l'évènementiel, -14,2%) qui pâtit du potentiel effet de halo de la guerre en Ukraine sur le transport aérien européen.

Février 2022

Le marché a continué sa chute en février qui s'est accentuée en fin de mois avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie. En début de mois, le biais qualité croissance de votre fonds expliquait sa sous performance. En fin de mois, face au retour des incertitudes économiques, son biais lui a permis de surperformer. Au final, votre fonds a surperformé son indice de référence sur le mois.

Parmi les meilleurs contributeurs à la performance du fonds QT group (éditeur de logiciels utilisés dans la programmation d'interfaces utilisateurs graphiques, +9,2%) a indiqué à l'occasion de ses résultats 2021 attendre une croissance exceptionnelle entre 30 et 40% par an et une marge opérationnelle comprise entre 20 et 30% jusqu'en 2025. La société a de plus rendu public un contrat cadre avec Stellantis portant sur environ 6M de véhicules par an. Adesso (société de services informatiques, +11,4%) a publié d'excellents résultats avec une croissance de +28,5% du chiffre d'affaires et ce malgré une croissance de +16% en 2020.

La bonne gestion du groupe lui permet d'afficher une marge d'EBITDA record à 12,4% soit une amélioration de +90bps.

A l'inverse, Stillfront (éditeur de jeux vidéo pour mobile, -22,5%) a déçu lors de la publication de son quatrième trimestre. Le marché a notamment été surpris par les indications du management qui attend une croissance organique en retrait pour le trimestre prochain. Cette publication mitigée a été d'autant mal accueillie que le groupe a lancé une augmentation de capital afin de financer l'acquisition de la société 6waves qui va lui permettre notamment d'étendre sa présence au Japon et en Asie du Sud-Est. Notons toutefois que compte tenu des différents lancements de jeux à venir le management est confiant pour afficher une croissance organique positive sur l'année 2022.

Janvier 2022

Au cours du mois de janvier, ce sont les peurs sur l'inflation et les messages très déterminés de la réserve fédérale américaine sur l'inflexion à venir de la politique monétaire qui ont tenu le centre de la scène. Les opérateurs ont réajusté leurs positions en conséquence, fuyant les valeurs de croissance, notamment celles qui affichaient une valorisation instantanée élevée ou qui avaient connu de belles performances en 2021. Votre fonds a de ce fait été touché par cette volatilité, sous-performant de plus de 8% son indice de référence sur le premier mois de l'année.

Les baisses sur le mois ont été nombreuses et importantes, sans qu'aucune nouvelle fondamentale ne le justifie. On pourra citer Esker (logiciels de dématérialisation des factures, -33,9%), Swedencare (Santé animale, -32,6%), MIPS (Solution d'amélioration de la protection des casques, -24,2%) ou QT Group (logiciels de programmation des interfaces utilisateur, -24,1%).

La plus forte hausse du portefeuille est S&T (solutions pour l'internet des objets et services informatiques, +10,4%). Comme indiqué dans notre rapport mensuel précédent, la société avait été l'objet en décembre d'accusations de pratiques frauduleuses, qui selon nous ne résistaient pas à l'analyse et nous semblaient factuellement réfutées et à ce titre nous nous étions renforcés à bon compte. Les développements récents semblent nous donner raison puisque la société a publié une longue réponse détaillée en tout point satisfaisante, à laquelle le fonds spéculatif n'a fait qu'une réponse laconique d'une page, semblable à un désaveu. Les bonnes nouvelles ne s'arrêtent pas là puisque S&T a donné des indications positive sur les résultats 2021, les perspectives 2022 - que le mangement attend en croissance à deux chiffres -, dévoilé des commandes pour 170m€ dans le ferroviaire, tandis que la société tchèque PPF a annoncé avoir renforcé sa participation pour atteindre 5% du capital.

Enfin, dix sociétés du portefeuille ont d'ores et déjà publié ou prépublié leurs résultats annuels en janvier, et pour huit d'entre elles les résultats sont supérieurs ou très supérieurs à ce que l'on pouvait en attendre, ce qui nous conforte dans l'idée que les fondamentaux de nos sociétés sont sains, et qu'elles poursuivent leur trajectoire de croissance indépendamment des remous boursiers.

L'encours du fonds Groupama Epargne Perspective Sélection PME ETI est au 30 septembre 2022 de 8,14m EUR.

Sur la période, la performance de Groupama Epargne Perspective Sélection PME-ETI, du 31 décembre 2021 au 30 septembre 2022 et de :

- pour la part 1 : -43,91%
- pour la part 2 : -43,33%

et de -29,16% pour son indice.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
G FUND - AVENIR SMALL CAP OD EUR	3 949 979,96	1 944 382,02

Changements intéressant l'OPC

10 mai 2022

- Intégration des critères ESG conformément à l'intégration de ces critères ESG, dans la stratégie d'investissement du compartiment maître G FUND AVENIR SMALL CAP de la SICAV G FUND, en conformité avec les exigences AMF et SFDR.

- Le FCPE relève désormais de l'article 8 du Règlement SFDR à l'identique du compartiment maître.

- Changement de date de clôture : dernier jour de bourse du mois de **Septembre** en lieu et place de du dernier jour de bourse du mois de décembre.

Frais de gestion

Part 1C
Votre FCPE est nourricier du compartiment **G FUND Avenir Small Cap** la Sicav de droit Luxembourgeois G FUND. Le total des frais effectivement prélevés s'élève **à 0,18%** de l'actif net (à la charge de l'entreprise : le cas échéant).

Durant l'exercice, les frais de gestion indirects s'élèvent à **0,18%** TTC (représentant les frais courants du dernier exercice clos du fonds maître).

Part 2C
Votre FCPE est nourricier du compartiment **G FUND Avenir Small Cap** la Sicav de droit Luxembourgeois G FUND. Le total des frais effectivement prélevés s'élève à **1,58%** de l'actif net (à la charge de l'entreprise : le cas échéant).

Durant l'exercice, les frais de gestion indirects s'élèvent à **0,18%** TTC (représentant les frais courants du dernier exercice clos du fonds maître).

Informations réglementaires

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

Commissions de mouvement

En conformité avec l'article 314-79 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée au FIA à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.
Elle se décompose comme suit :
- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
- une ' commission de mouvement ' intégralement perçue par le Dépositaire.
La clé de répartition de la commission n'est pas auditée par le Commissaire aux Comptes.

Exercice du droit de vote

La politique de vote ainsi que le rapport sur les droits de vote sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion.

Intermédiaires Financiers

Le suivi des intermédiaires utilisés par la Direction des Gestions s'appuie sur un Comité Broker par grande classe d'actif dont la fréquence est semestrielle. Ce Comité réunit les gérants, les analystes financiers et les collaborateurs du middle office.
Chaque Comité met à jour une liste limitative des intermédiaires agréés une limite globale en pourcentage d'encours qui est affectée à chacun d'eux.
Cette mise à jour s'effectue par l'intermédiaire d'un vote sur une sélection de critères. Chaque personne vote sur chaque critère en fonction du poids qui lui est attribué par le comité. Un compte rendu des décisions est rédigé et diffusé.
Entre deux Comités Broker, un nouvel intermédiaire peut être utilisé pour une opération précise et sur autorisation expresse du Directeur des Gestions. Cet intermédiaire est validé ou non lors du Comité Broker suivant.
Chaque mois un tableau de suivi est actualisé et diffusé aux gérants. Ce tableau permet de suivre l'évolution du pourcentage réel par rapport au pourcentage cible de l'activité réalisée avec un intermédiaire pouvoir ajuster cette activité.
Tout dépassement donne lieu à une instruction de retour sous la limite fixée par le Comité.
Le contrôle déontologique de troisième niveau s'appuie sur ces contrôles.

Frais d'intermédiation

Un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation versés par Groupama Asset Management sur l'année précédente est mis à jour chaque année. Ce document est disponible sur le site internet www.groupama-am.fr

Risque global

La méthode de calcul retenue par la société de gestion pour mesurer le risque global de ce FIA est de l'engagement.

Instruments financiers détenus en portefeuille émis par le prestataire ou entité du groupe

Conformément au règlement général de l'autorité des marchés financiers, nous vous informons que le portefeuille ne détient pas d'OPC du groupe GROUPAMA.

Critères Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance (« ESG »)

Les modalités de prise en compte, par la société de gestion, sans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance sont disponibles sur son site internet : http://groupama-am.fr

Règlementation SFDR et Taxonomie

ARTICLE 8

La stratégie d'investissement et donc la prise en compte des critères ESG du FCPE "GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELECTION PME-ETI" est en lien avec celle de son OPCVM maître le compartiment "G FUND Avenir Small Cap" , de la SICAV de droit Luxembourgeois G FUND
Les critères ESG sont pris en compte dans le processus de gestion du portefeuille en respectant les exigences suivantes :
- Exclusion des valeurs appartenant à la liste des « Grands Risques ESG ».
- Exclusion des émetteurs appartenant au secteur du charbon selon les critères détaillés dans la politique générale de Groupama AM,
- Le Compartiment met en œuvre une stratégie ESG fondée sur une approche en amélioration d'un indicateur social, le critère de la création nette d'emploi : le score moyen de cet indicateur pour le portefeuille doit être supérieure à celui de son univers de référence.
-Le résultat de la sélection de titres en portefeuille devra donner lieu à un taux de couverture et de suivi de ce critère de création nette d'emploi minimum de 75% du portefeuille, excluant les liquidités, sur 12 mois glissants.
- Au minimum 30% de l'actif net du Compartiment sera analysé d'un point de vue extra-financier.
-Le Compartiment limitera la pondération des valeurs les moins bien notées par notre analyse ESG (entre 0 et 19) à 1.5% chacune.

Ce produit financier ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au sens de la Taxonomie Européenne et l'alignement de son portefeuille avec cette Taxonomie Européenne n'est pas calculé.

Au 30 septembre 2022, le taux de couverture en termes de notation ESG respecte l'exigence indiquée dans le prospectus (30% de l'actif hors liquidités).

L'alignement de son portefeuille avec la Taxonomie Européenne n'est pas calculé. Par conséquent, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » ne s'applique à aucun des investissements de ce produit financier.

Gestion des liquidites

Groupama Asset Management effectue une revue a minima trimestrielle du risque de liquidité de l'ensemble des FIA.
L'approche par les courbes de liquidité (courbe représentant le pourcentage de l'actif net du FIA pouvant être cédé à un horizon donné) est retenue pour appréhender et quantifier ce risque.

Pour chaque FIA, deux courbes de liquidité sont évaluées, l'une sous hypothèse de conditions normales de marché, l'autre sous hypothèse de conditions exceptionnelles de liquidité.
Si un risque de liquidité est mis en évidence, à l'instar des risques de marché, crédit et contrepartie, il est présenté et débattu en comité risques afin que soient décidées les actions à mettre en place.

Gestion des risques

Groupama Asset Management a défini et maintient opérationnelle une politique de gestion des risques comportant toutes les procédures nécessaires pour lui permettre d'évaluer pour chaque FIA géré son exposition aux risques de marché, de liquidité, de contrepartie, de crédit et aux risques opérationnels.
La politique de gestion des risques est adaptée à l'activité de la société et revue et approuvée périodiquement par les dirigeants qui s'assurent de son efficacité.
Les risques associés aux techniques employées auxquels s'expose l'investisseur sont détaillés pour chaque FIA au sein de son prospectus disponible sur demande auprès de la société de gestion. Le détail du profil du risque du FIA est également reporté dans le présent document partie « informations concernant les placements et la gestion ».

Effet de levier

Néant.

REMUNERATIONS

1 – Eléments qualitatifs sur la politique de rémunération de Groupama Asset Management

1.1. Eléments de contexte :

Groupama Asset Management a obtenu son agrément AIFM de la part de l'AMF le 10 juin 2014 et a préalablement mis à jour sa politique de rémunération afin que celle-ci soit conforme aux exigences de la directive AIFM. Début 2017, Groupama AM a également mis sa Politique de Rémunération en conformité avec la directive OPCVM 5 et cette Politique a été approuvée par l'AMF le 7 avril 2017. Enfin, plus récemment, cette Politique a intégré les obligations liées à la prise en compte des risques en matière de durabilité ainsi qu'à MIFID II.

Groupama Asset Management gérait, au 31 décembre 2021, 117.2 Mrds d'actifs dont 16% de FIA, 32% d'OPCVM et 52% de mandats.

Groupama Asset Management a formalisé la liste du Personnel Identifié, à savoir les collaborateurs considérés comme « preneurs de risques », conformément aux indications de l'AMF. Cette liste inclut notamment :

- Les membres du Comité de Direction
- Le Directeur de l'Audit interne
- Les responsables Conformité et Contrôle Interne
- Les responsables des pôles de Gestion
- Les gérants et les assistants de gestion
- Le Chef Economiste
- Le responsable de l'Ingénierie Financière
- Le responsable de la table de négociation et les négociateurs
- Le Directeur Commercial et les équipes commerciales
- Les responsables de certaines fonctions support
    - Opérations
    - Juridique
    - Marketing
    - Informatique

Depuis de nombreuses années, la structure de rémunération du personnel de Groupama Asset Management est identique pour tous. Elle comporte trois niveaux :

- Le salaire fixe
- La rémunération variable individuelle
- La rémunération variable collective (intéressement et participation)

Groupama Asset Management compare chaque année les rémunérations de ses collaborateurs au marché dans toutes leurs composantes afin de s'assurer de leur compétitivité et de l'équilibre de leur structure. L'entreprise vérifie notamment que la composante fixe de la rémunération représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

1.2. Composition de la rémunération

1.2.1. Le salaire fixe :

La composante fixe de la rémunération globale du salarié est fixée au moment de son embauche. Elle tient compte du poste et du périmètre de responsabilité du salarié, ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués par le marché à poste équivalent (« benchmark »). Elle est réexaminée annuellement ainsi qu'à l'occasion d'éventuelles mobilités du salarié et peut alors faire l'objet d'une augmentation.

1.2.2. La rémunération variable individuelle :

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilité. Elle n'est pas systématiquement octroyée et fait l'objet d'une vraie flexibilité ; elle résulte d'une évaluation formalisée annuellement dans le cadre d'un entretien d'évaluation de la performance. Cette évaluation vise à mesurer :

- D'une part l'atteinte d'objectifs quantitatifs, qualitatifs et le cas échéant managériaux fixés chaque début d'année ;
- D'autre part la manière dont le collaborateur tient son poste au quotidien.

La combinaison de ces deux mesures permet de déterminer le niveau de performance globale du collaborateur sur l'année et de lui attribuer un montant de rémunération variable en conséquence.

1.2.2.1. Evaluation de la performance

Les objectifs sont fixés à chacun des collaborateurs par leur manager en fonction de la stratégie de l'entreprise et de sa déclinaison au niveau de la Direction et du service concernés. Chacun d'eux est affecté d'une pondération représentant son importance relative par rapport aux autres objectifs. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ils respectent un certain nombre de principes :

- Tout manager doit avoir un objectif d'ordre managérial

- Un collaborateur ne peut avoir 100% d'objectifs quantitatifs
  - Pour les commerciaux et les gérants, les objectifs quantitatifs représentent 60 à 70% de l'ensemble des objectifs (sauf cas particuliers : ex : certains postes de juniors comportent une part quantitative moindre)
  - Les objectifs de performance des gérants intègrent une dimension pluriannuelle (performances sur 1 an et 3 ans) ainsi que l'exigence de respect du cadre de gestion
  - Les objectifs des commerciaux prennent en compte leur capacité à fidéliser les clients

- Les objectifs qualitatifs permettent :
  - De limiter le poids de la performance strictement financière
  - D'intégrer des notions telles que : prise de risques, prise en compte des intérêts conjoints du client et de l'entreprise, respect des process, travail en équipe, ...

- Les objectifs des collaborateurs occupant des fonctions en contrôle des risques, contrôle interne et conformité sont fixés indépendamment de ceux des métiers dont ils valident ou contrôlent les opérations

Les objectifs et la performance globale des collaborateurs sont évalués selon une échelle validée par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Groupama qui pilote l'ensemble du process et des outils d'évaluation de la performance des sociétés du Groupe.

1.2.2.2. Calcul et attribution de la rémunération variable

L'enveloppe de rémunération variable attribuée en N+1 au titre d'une année N est validée en amont par le Groupe. Son montant est proposé par la Direction Générale de Groupama Asset Management à la Direction Générale du Groupe en fonction des résultats prévisionnels de l'entreprise et en particulier des performances de collecte et de gestion. Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, elle est alignée sur le risque de l'entreprise. Elle peut ainsi être réduite en cas de performance négative affectant la solvabilité de Groupama AM.

La Direction des Ressources Humaines contrôle la cohérence et l'équité des montants de rémunération variable proposés par les managers pour leurs collaborateurs. Elle s'assure en particulier de leur cohérence par rapport aux évaluations de performance et peut, le cas échéant, soumettre des modifications à la validation du Directeur concerné.

Groupama Asset Management ne pratique pas de rémunération variable garantie, sauf, à titre exceptionnel, lors de l'embauche de certains collaborateurs. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an et la rémunération variable garantie versée généralement à l'issue de la période d'essai.

1.2.2.3. Versement de la rémunération variable

La rémunération variable individuelle au titre d'une année N est généralement versée en mars de l'année N+1. Toutefois, conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, lorsque la rémunération variable attribuée à un collaborateur membre du Personnel identifié au titre d'une année donnée dépasse un montant validé par le Comité des Rémunérations de Groupama Asset Management, elle est alors scindée en deux parties :

- la première tranche est annoncée et acquise par le salarié concerné immédiatement après la période d'estimation de la performance. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié ; elle est versée intégralement en cash, généralement en mars de l'année N+1 ;
- la seconde tranche est annoncée mais son acquisition est différée dans le temps. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié. Elle est versée par tiers sur les exercices N+2, N+3 et N+4 sous réserve d'un éventuel malus. L'indexation se fait sur un panier de fonds représentatif du type de gestion confiée au collaborateur concerné, ou de l'ensemble de la gestion de Groupama Asset Management pour les collaborateurs occupant des fonctions non directement rattachables à la gestion d'un ou plusieurs portefeuilles d'investissement.

Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, Groupama Asset Management a mis en place un dispositif de malus. Ainsi, en cas de performance négative pouvant impacter la solvabilité de Groupama Asset Management, l'attribution et le versement de la quote-part différée de la rémunération variable pourront être réduits en conséquence. Dans le cas où une telle décision viendrait à être prise, elle affecterait uniformément l'ensemble des salariés faisant partie du Personnel Identifié, et concernés, sur l'exercice considéré, par une attribution de variable différé. Une telle décision relèverait de la Direction Générale et devrait être validée par le Comité des Rémunérations.

De plus, un dispositif de malus individuel, comportemental, est également prévu afin de pouvoir sanctionner, le cas échéant, un comportement frauduleux ou déloyal, une erreur grave ou tout comportement de prise de risque non maîtrisé ou non conforme à la stratégie d'investissement ou à la politique en matière de durabilité de la part du personnel concerné.

1.2.3. La rémunération variable collective :

Tout salarié en contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée ayant au moins trois mois de présence sur l'exercice considéré a droit à percevoir une rémunération variable collective constituée de l'intéressement et de la participation. Le montant global de la rémunération variable collective de Groupama AM est réparti entre les ayants droit en fonction de la rémunération brute réelle perçue durant l'année de référence. Groupama Asset Management abonde les sommes placées sur le PEE ou sur le PERCO dans la limite de montants définis par les accords relatifs à ces plans d'épargne.

1.3. Gouvernance des rémunérations

Groupama Asset Management s'est doté d'un Comité des Rémunérations dès 2011. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ce Comité est constitué de 4 membres dont deux indépendants parmi lesquels le Président qui a voix prépondérante.
Ce Comité est composé des personnes suivantes :

Eric Pinon, Président
Muriel Faure
Cyril Roux
Cécile Daubignard

Ce Comité a pour objectifs :

- De superviser la mise en œuvre et l'évolution de la Politique de Rémunération
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération fixe et variable des membres du Comité de Direction et sur les rémunérations variables dépassant 100% du salaire fixe des personnes concernées
- De superviser la rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Groupama Asset Management
- D'évaluer les mécanismes adoptés pour garantir que :
  - 1 le système de rémunération prend en compte toutes les catégories de risques, y compris les risques de durabilité, de liquidités, et les niveaux d'actifs sous gestion ;
  - 1 la Politique est compatible avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la Société de Gestion ;
- D'évaluer un certain nombre de scenarii afin de tester la réaction du système de rémunération à des évènements futurs externes et internes et d'effectuer des contrôles a posteriori

1.4. Identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations au sein de Groupama Asset Management

Outre le Comité des rémunérations (cf. supra), qui supervise la mise en œuvre de la Politique de Rémunération, les personnes en charge de l'attribution des rémunérations sont :

- Mirela Agache, Directrice Générale de Groupama Asset Management
- Adeline Buisson, Directrice des Ressources Humaines de Groupama Asset Management

1.5. Résultat de l'évaluation annuelle interne, centrale et indépendante de la Politique de Rémunération de Groupama Asset Management et de sa mise en œuvre.

L'Audit Interne de Groupama Asset Management a réalisé courant 2021 un audit de la Politique de Rémunération conformément aux exigences règlementaires. Il ressort de la mission d'Audit que la politique de rémunération a été correctement mise en œuvre et qu'aucune erreur ou anomalie significative n'a été relevée. Les recommandations émises à l'issue de l'Audit mené fin 2020 ont été clôturées. Deux recommandations sont émises et adoptées par le Comité des Rémunérations; aucune de ces recommandations ne remet en cause le choix des dispositifs actuellement mis en œuvre par Groupama Asset Management en matière d'indexation de la rémunération variable différée.

2. Informations quantitatives

Les informations suivantes sont basées sur la déclaration annuelle des salaires (DSN) de Groupama Asset Management au 31 décembre 2021.

Masse salariale 2021	26 831 425 euros
Dont rémunérations variables versées au titre de la performance 2020	*6 039 040 euros*
Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2017 et versé en 2021 (3è tiers)	126 755 euros
Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2018 et versé en 2021 (2è tiers)	168 324 euros
Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2019 et versé en 2021 (1er tiers)	117 466 euros

La Masse Salariale 2021 du Personnel Identifié comme preneur de risques (soit 93 collaborateurs) au sens des Directives AIFM et OPCVM 5 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

Masse Salariale 2021 de l'ensemble du personnel Identifié	14647 702 euros
Dont Masse Salariale des Gérants et autres personnes ayant un impact direct sur le profil des fonds gérés (50 collaborateurs)	*7611 279 euros*
Dont Masse Salariale des autres preneurs de risques	*7 036 423 euros*

AUTRES INFORMATIONS
Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
25 rue de la Ville l'Evêque
75008 PARIS
sur le site internet : http//www.groupama-am.com.

Comptes annuels

Bilan Actif au 30/09/2022 en EUR

	30/09/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES	**-**	**-**
DÉPÔTS	**-**	**-**
INSTRUMENTS FINANCIERS	**8 059 907,56**	**11 415 436,80**
OPC MAÎTRE	**8 059 907,56**	**11 415 436,80**
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	**-**	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Actions et valeurs assimilées	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	**-**	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	**-**	**-**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	**-**	**-**
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	**-**	**-**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	**-**	**-**
CRÉANCES	**20 737,67**	**5 634,38**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	20 737,67	5 634,38
COMPTES FINANCIERS	**80 079,47**	**123 097,80**
Liquidités	80 079,47	123 097,80
TOTAL DE L'ACTIF	**8 160 724,70**	**11 544 168,98**

Bilan Passif au 30/09/2022 en EUR

	30/09/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	8 069 342,72	11 011 112,64
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	59 046,96	526 592,90
Résultat de l'exercice (a,b)	12 579,08	-8 735,56
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**8 140 968,76**	**11 528 969,98**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**-**	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
DETTES	**19 755,94**	**15 199,00**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	19 755,94	15 199,00
COMPTES FINANCIERS	**-**	**-**
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	**8 160 724,70**	**11 544 168,98**

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors Bilan au 30/09/2022 en EUR

	30/09/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	-	-
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagement sur marché de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS	-	-
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagement sur marché de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

Compte de Résultat au 30/09/2022 en EUR

	30/09/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	18 468,16	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Crédits d'impôt	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL (1)	**18 468,16**	**-**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	341,64	461,90
Autres charges financières	-	-
TOTAL (2)	**341,64**	**461,90**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**18 126,52**	**-461,90**
Autres produits (3)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	97 729,16	128 533,00
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	92 412,27	121 895,65
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	**12 809,63**	**-7 099,25**
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-230,55	-1 636,31
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	-	-
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	**12 579,08**	**-8 735,56**

Annexes

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée exceptionnelle de l'exercice clos au 30 septembre 2022 est de 9 mois.

Règles d'évaluation des actifs

- **Valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étranger**
- Valeurs négociées dans la zone Euro et Europe :
  => Premier cours du jour de valorisation.
- Valeurs négociées dans la zone Pacifique et Asie :
  => Dernier cours du jour de valorisation.
- Valeurs négociées dans la zone Amérique :
  => Dernier cours de la veille du jour de valorisation.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publié officiellement. Celles dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du gérant de l'OPC ou de la société de gestion.

Les valeurs étrangères en devises sont converties en contre valeurs Euro suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation.

- **Titres non négociés sur un marché réglementé**
- Pour les titres non cotés, ils sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Pour les titres négociés sur un marché non réglementé tel que le marché libre, ils sont évalués sur la base du dernier cours pratiqué sur ce marché

- **Titres et actions d'OPC**

Ils sont évalués à la dernière valeur liquidative connue.

- **Titres de créances négociables**

Les titres de créances négociables sont valorisés suivant les règles suivantes :
- Les BTAN et les BTF sont valorisés sur la base des cours veille publiés par la Banque de France.
- Les autres titres de créances négociables (certificats de dépôts, billets de trésorerie, bons des sociétés financières, bons des institutions financières spécialisées) sont évalués :
- sur la base du prix auquel s'effectuent les transactions de marché ;
- en l'absence de prix de marché incontestable, par l'application d'une méthode actuarielle, le taux de référence étant majoré d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. Sauf changement significatif de la situation de l'émetteur, cette marge demeurera constante durant la durée de détention du titre.

Les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à trois mois sont évalués de façon linéaire.

Opérations de gré à gré

- La valorisation des swaps de taux s'effectuent suivant les mêmes règles que celles des TCN (autres que les BTAN et BTF).
- Les autres opérations sont valorisées à leur valeur de marché.

Opérations à terme ferme et conditionnelles

- Les contrats à terme ferme sur les marchés dérivés sont évalués au cours de compensation de la veille.
- Les options sur les marchés dérivés sont évaluées au cours de clôture de la veille.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

- Prise en pension

Les titres pris en pension sont inscrits pour la valeur fixée dans le contrat augmentée des intérêts.

- Mise en pension

La créance représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur contractuelle augmentée des intérêts.

- Prêts de titres

La créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur de marché des titres augmentée des intérêts contractuels

Frais de gestion

Frais directs : 1,40% (TTC) maximum l'an de l'actif net part 1
Frais indirects * : 0,30% TTC maximum
Frais indirects pondérés par investissement en OPC sous-jacents max.
Les frais de gestion sont à la charge du compartiment et calculés à chaque valeur liquidative.

Frais directs : 1,40% (TTC) maximum l'an de l'actif net part 2
Frais indirects* : 0,30% TTC maximum
Frais indirects pondérés par investissement en OPCVM sous-jacents max
Les frais de gestion sont à la charge de l'entreprise et calculés à chaque valeur liquidative.

Rappel des frais et commissions de l'OPC maître G Fund Avenir Small Cap EEUROOD (LU1611032506) :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FIA, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.
Aux frais de gestion peuvent s'ajouter :
des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le FIA a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au FIA ;
des commissions de mouvement facturées au FIA ;

FRAIS FACTURES AU FIA :	ASSIETTE	TAUX / BAREME
Frais de gestion financière (*)	Actif net	1,40% maximum (Incluant les honoraires du commissaire aux comptes TTC selon la tarification annuelle appliquée)
Frais administratifs externes à la société de gestion		
Frais indirects maximum (Commissions et frais de gestion)	Actif net	0,30% TTC maximum l'an
Commission de surperformance (*)	Prélèvement sur chaque transaction actions	néant

(*) Depuis la révocation de l'option de la TVA en date du 01/01/2008, ces frais sont exonérés de TVA en vertu de l'article 261 C 1er du CGI.
Seuls les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances peuvent être hors champ des 4 blocs de frais évoqués ci-dessus.
Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au FIA, se reporter aux documents d'informations clés pour l'investisseur (DICI).

Création d'une nouvelle part dédiée aux anciens salariés le 25/11/20

Création d'une part (part 1) dédiée aux anciens salariés du groupe Groupama dont les frais de gestion seront à la charge des FCPE, le code AMF actuel devenant la part 2 dédiée aux salariés et retraités du Groupe, les frais de gestion de cette part restant à la charge des entreprises.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Part GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELEC PME-ETI 1	Capitalisation	Capitalisation
Part GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELECT PME-ETI 2	Capitalisation	Capitalisation

2. Evolution de l'Actif Net au 30/09/2022 en EUR

	30/09/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**11 528 969,98**	**5 599 014,50**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	4 857 982,42	8 182 133,90
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-2 897 763,23	-4 313 769,65
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	103 419,34	440 074,71
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-66 725,21	-
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transactions	-	-
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-5 397 724,17	1 628 615,77
Différence d'estimation exercice N	*-2 979 522,80*	*2 418 201,37*
Différence d'estimation exercice N-1	*-2 418 201,37*	*-789 585,60*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	12 809,63	-7 099,25
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**8 140 968,76**	**11 528 969,98**

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

Ventilation des souscriptions / rachats au 30/09/2022(*)

	30/09/2022	31/12/2021
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	**4 857 982,42**	**8 182 133,90**
Versements de la réserve spéciale de participation	321 341,87	238 556,14
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	-	-
Versement de l'intéressement	968 114,87	1 635 825,45
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)	-	-
Versements volontaires	174 645,95	584 930,18
Abondements de l'entreprise	501 095,87	834 899,71
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	2 892 783,86	4 887 922,42
Transferts provenant d'un CET	-	-
Transferts provenant de jours de congés non pris	-	-
Distribution des dividendes	-	-
Droits d'entrée à la charge de l'entreprise	-	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	**2 897 763,23**	**4 313 769,65**
Rachats	243 744,32	440 713,85
Transferts à destination d'un autre OPC	2 654 018,91	3 873 055,80

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

3. Complément d'information

3.1. Ventilation par nature juridique ou économique des instruments financiers

	Montant	%
ACTIF		
INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES		
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES	-	-
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	-	-
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	-	-
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	-	-

.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	80 079,47	0,98
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	80 079,47	0,98	-	-	-	-	-	-	-	-
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan (hors EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

3.5. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/09/2022
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	2 269,51
	Coupons et dividendes en espèces	18 468,16
TOTAL DES CRÉANCES		**20 737,67**
DETTES		
	Achats à règlement différé	9 885,48
	Rachats à payer	9 373,61
	Frais de gestion fixe	496,85
TOTAL DES DETTES		**19 755,94**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**981,73**

3.6. Capitaux propres

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELEC PME-ETI 1		
Parts souscrites durant l'exercice	9 065,8013	196 337,83
Parts rachetées durant l'exercice	-5 958,3167	-135 991,90
Solde net des souscriptions/rachats	3 107,4846	60 345,93
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	26 083,3172	
Part GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELECT PME-ETI 2		
Parts souscrites durant l'exercice	273 871,0407	4 661 644,59
Parts rachetées durant l'exercice	-153 132,8870	-2 761 771,33
Solde net des souscriptions/rachats	120 738,1537	1 899 873,26
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	598 887,3576	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELEC PME-ETI 1	
Total des commissions acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Part GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELECT PME-ETI 2	
Total des commissions acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-

3.7. Frais de gestion a la charge du fonds

	30/09/2022
Part GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELEC PME-ETI 1	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	5 316,89
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,40
Rétrocessions des frais de gestion	-
Part GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELECT PME-ETI 2	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	-
Pourcentage de frais de gestion fixes	-
Rétrocessions des frais de gestion	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2022
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/09/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	-

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2022
Actions			-
Obligations			-
TCN			-
OPC			-
Instruments financiers à terme			-
Total des titres du groupe			**-**

3.10. Tableau d'affectation des sommes distribuables

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/09/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	12 579,08	-8 735,56
Total	**12 579,08**	**-8 735,56**

	30/09/2022	31/12/2021
Part GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELEC PME-ETI 1		
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-4 786,09	-8 225,62
Total	**-4 786,09**	**-8 225,62**

	30/09/2022	31/12/2021
Part GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELECT PME-ETI 2		
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	17 365,17	-509,94
Total	**17 365,17**	**-509,94**

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/09/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	59 046,96	526 592,90
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**59 046,96**	**526 592,90**

	30/09/2022	31/12/2021
Part GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELEC PME-ETI 1		
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	2 984,36	29 223,07
Total	**2 984,36**	**29 223,07**

	30/09/2022	31/12/2021
Part GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELECT PME-ETI 2		
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	56 062,60	497 369,83
Total	**56 062,60**	**497 369,83**

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/09/2022
Actif net Global en EUR	**2 079 473,81**	**2 971 578,24**	**5 599 014,50**	**11 528 969,98**	**8 140 968,76**
Part GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELEC PME-ETI 1 en EUR					
Actif net	-	-	359 480,55	635 456,81	404 767,47
Nombre de titres	-	-	16 450,7950	22 975,8326	26 083,3172
Valeur liquidative unitaire	-	-	21,85	27,65	15,51
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-	-	0,02	1,27	0,11
Capitalisation unitaire sur résultat	-	-	-0,02	-0,35	-0,18
Part GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELECT PME-ETI 2 en EUR					
Actif net	2 079 473,81	2 971 578,24	5 239 533,95	10 893 513,17	7 736 201,29
Nombre de titres	138 948,0396	174 576,9854	295 173,8661	478 149,2039	598 887,3576
Valeur liquidative unitaire	14,96	17,02	17,75	22,78	12,91
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,63	-0,41	-1,30	1,04	0,09
Capitalisation unitaire sur résultat	-	-	-	-	0,02

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
LUXEMBOURG				
G FUND - AVENIR SMALL CAP OD EUR	EUR	9 476,224	8 059 907,56	99,00
TOTAL LUXEMBOURG			**8 059 907,56**	**99,00**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**8 059 907,56**	**99,00**
TOTAL Organismes de placement collectif			**8 059 907,56**	**99,00**
Créances			**20 737,67**	**0,26**
Dettes			**-19 755,94**	**-0,24**
Comptes financiers			**80 079,47**	**0,98**
Actif net			**8 140 968,76**	**100,00**

Part GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELECT PME-ETI 2	**EUR**	**598 887,3576**	**12,91**
Part GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELEC PME-ETI 1	**EUR**	**26 083,3172**	**15,51**

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds d'épargne salariale. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELECTION PME-ETI

Part 1, C - Code AMF : 990000125999

Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) soumis au droit français. Ce fonds d'épargne salariale est géré par Groupama Asset Management.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : Le FCPE est un fonds nourricier du compartiment G FUND Avenir Small Cap, compartiment de la SICAV de droit Luxembourgeois G FUND. L'objectif de gestion du FCPE est le même que celui de son maître, à savoir obtenir une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence, le MSCI EMU Micro Cap (dividendes nets réinvestis).

La performance du FCPE pourra être inférieure à celle de son maître, le compartiment Avenir Small Cap compte tenu de ses propres frais de gestion. Ce FCPE est un produit financier promouvant des caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

Indicateur de référence : MSCI EMU Micro Cap (dividendesnets réinvestis).

Le FCPE est composé en totalité et en permanence des parts O du compartiment G FUND Avenir Small Cap de la SICAV de droit Luxembourgeois G FUND, et à titre accessoire de liquidités.

Rappel de la politique d'investissement du compartiment maître :

Le compartiment G FUND – Avenir Small Cap est aussi appelé « Fonds ».

Ce fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales, conformément à l'Article 8 du Règlement SFDR.

L'approche ESG appliquée au fonds prend en compte des critères relatifs à chacun des facteurs Environnementaux (gestion des déchets, etc), Sociaux (formation des salariés, etc) et de Gouvernance (indépendance des conseils, etc) sans pour autant être un facteur déterminant dans la prise de décision.

Le fonds met en oeuvre une stratégie ESG fondée sur une approche en amélioration d'un indicateur social la création nette d'emploi : le score moyen de cet indicateur pour le portefeuille doit être supérieure à celui de son univers de référence. La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible car ces données ne sont pas encore standardisées. L'indice est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indice à sa libre discrétion. Il est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement. Le Fonds n'est pas limité par l'indice et peut donc s'en écarter de façon significative.

Le Fonds respectera un investissement minimum de 75% de son actif en actions de sociétés de petites et moyennes capitalisations ayant leur siègesocial dans l'UE ou dans un pays de l'Espace EEE ayant signé une convention fiscale avec la France. Ces sociétés émettrices répondront aux critères d'éligibilité des entreprises au PEA-PME, pour les investisseurs domiciliés fiscalement en France, à savoir (i) moins de 5 000 salariés, (ii) un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros et (iii) si les actions sont admises sur un marché réglementé de capitalisation boursière inférieure à un milliard ou l'ayant été lors de la clôture d'au moins un des quatre exercices comptables précédant l'exercice pris en compte pour apprécier l'éligibilité des titres de ladite société.

Ces sociétés émettrices répondront aux critères d'éligibilité des entreprises au PEA-PME, pour les investisseurs domiciliés fiscalement en France, à savoir (i) moins de 5 000 salariés, (ii) un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros et (iii) si les actions sont admises sur un marché réglementé de capitalisation boursière inférieure à un milliard ou l'ayant été lors de la clôture d'au moins un des quatre exercices comptables précédant l'exercice pris en compte pour apprécier l'éligibilité des titres de ladite société. *Le respect des critères est apprécié lors de l'investissement du Fonds dans les actions concernées. Le Fonds pourra détenir des titres libellés dans une devise autre que l'Euro.Le total de ces titres sera au maximum de 40% de l'actif net.*

L'univers d'investissement est composé d'actions de petites capitalisations. Le gérant se garde la possibilité d'investir dans des sociétés de plus grandes capitalisations. Le poids accordé aux petites capitalisations n'est pas figé mais reste prépondérant, il varie en fonction des opportunités de marché.

Le Fonds pourra investir en instruments financiers dérivés négociés de gré à gré ou sur un marché réglementé. L'utilisation des produits dérivés est limitée et a un impact modéré tant sur la performance que sur le risque du Fonds.

A titre accessoire, le Fonds pourra détenir des liquidités et pourra recourir aux techniques et instruments financiers. Le Fonds peut acquérir des parts/ ou actions d'autres organismes de placement collectif (OPC) de type ouvert (ETFs/trackers inclus) d'OPC à condition de ne pas investir plus de 10% de ses actifs nets dans ces parts d'OPC.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : 5 ans.

Durée de blocage (sauf cas de déblocage anticipés prévus par le Code du Travail) : 5 ans pour le PEE, jusqu'à la retraite pour le PERCO modifié en PERCOL-I.

Fréquence de valorisation : chaque jour de bourse Euronext Paris, excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris et du Luxembourg).

Modalités de souscription des parts : Les souscriptions sont à adresser la veille du jour de valorisation à GROUPAMA EPARGNE SALARIALE et sont exécutées au prix d'émission conformément aux modalités prévues dans le règlement .

Modalités de rachat des parts : Les demandes de rachat, accompagnées s'il y a lieu des pièces justificatives, sont à adresser, avant la veille du jour de valorisation semaine à GROUPAMA EPARGNE SALARIALE. Les rachats sont effectués sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le règlement est effectué dans un délai n'excédant pas un mois après l'établissement de la valeur liquidative suivant la réception de la demande de rachat.

Recommandation : Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans pour le PEE et avant la retraite pour le PERCO, modifié en PERCOL-I.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds d'épargne salariale.

La catégorie de risque associée de ce d'épargne salariale n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie

Le fonds d'épargne salariale a un niveau de risque de 6, Il est identique à celui de son maître.

Les dispositions en matière de souscriptions/rachats du compartiment maître dans lequel est investi votre FCPE sont expliquées dans la rubrique « Modalités de souscriptions et de rachats » de son prospectus.

Le compartiment maître présente un SRRI de 6.

Rappel du profil de risque du fonds maître.

La catégorie de risque associé à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Risque(s) important pour le compartiment maître non pris en compte dans cet indicateur :

- ***Risque de liquidité :***
  Un risque de liquidité existe lorsque des investissements spécifiques sont difficiles à vendre ou à acheter. Ceci pourrait réduire les rendements du Fonds en cas d'incapacité de conclure des transactions à des conditions favorables.
- ***Risque lié à l'utilisation d'instruments dérivés :***
  Le Fonds peut utiliser des instruments dérivés, c'est-à-dire des instruments financiers dont la valeur dépend de celle d'un actif sous-jacent. Or les fluctuations de coursde l'actif sous-jacent, même faibles, peuvent entraîner des changements importants du prix de l'instrument dérivé correspondant. L'utilisation des instruments derives de gré à gré expose le Fonds à un défaut partiel ou
  total de la contrepartie à honorer ses engagements. Ceci pourait infliger une perte financière du Fonds.
- ***Risque lié aux marchés des petites et moyennes capitalisations :*** *Sur ces marchés, le volume des titres cotés en Bourse est réduit. Les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que dans le cas des grandes capitalisations.*

Certification du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Deloitte.

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELECTION PME-ETI

Fonds Commun de Placement d'Entreprise

Société de Gestion :
Groupama Asset Management

25, rue de la Ville l'Evêque
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2022

Aux porteurs de parts du FCPE GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELECTION PME-ETI,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELECTION PME-ETI constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 15 décembre 2022

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE

Jean Marc LECAT

Jean-Marc LECAT

GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELECTION PME-ETI

Rapport annuel de l'OPC Maître